

COMPRENDRE VOTRE RÉGUL' DE CHARGES

Chaque mois, en plus de votre loyer, vous payez un certain nombre de services selon votre résidence :

Charges



Chauffage collectif



Electricité des parties communes



Espaces extérieurs



Maintenance ascenseurs



Gestion des ordures ménagères



Frais d'entretien, nettoyage, hygiène

On vous répond



Comment est calculé le montant de vos charges mensuelles ?

L'OPAC de la Savoie estime le montant des dépenses de l'année et le divise par 12. C'est la provision pour charges que vous versez chaque mois en plus de votre loyer. Objectif : vous éviter de payer tout d'un coup pour l'ensemble de l'année.



Pourquoi vos charges mensuelles ont-elles augmenté depuis décembre dernier ?

Face à l'augmentation des prix, toutes les dépenses augmentent. L'OPAC de la Savoie a donc choisi de vous faire payer un peu plus chaque mois pour éviter le paiement d'une grosse somme au printemps (régularisation).



Posez-nous vos questions !
#OPACSAVOIEVousRépond



RÉGUL' CHARGES



En mars



Dépenses réelles

Dépenses estimées
(somme des provisions versées)



Cas n° 1



Dépenses réelles

Dépenses estimées

= **on vous facture l'écart**

Cas n° 2



Dépenses réelles

Dépenses estimées

= **on vous rembourse l'écart**

sur votre avis d'échéance d'avril (réception début mai)



Calcul détaillé sur votre décompte de charges (ci-après).

DÉCHIFFRER VOTRE DÉCOMPTÉ DE CHARGES

opac savoie Office Public de l'Habitat de la Savoie
PROPOSER D'AVANTAGE QU'UN TOIT

Vos références :

VOTRE INTERLOCUTEUR

Local concerné par le décompte :

DECOMPTÉ INDIVIDUEL DE CHARGES

Vos références : CA : UG : Entrée le : Sortie le :

POSTE	NATURE	DESIGNATION	REGLE DE CALCUL : TANTIEMES			DEPENSES EN EURO	
			Général	Lot	Libellé	Général	Votre part
		1				3	4
Détail							
SYNTHÈSE DES PROVISIONS PAR POSTE DE CHARGE							
POSTE	DESIGNATION	PERIODE D'OCCUPATION	VOTRE PART	PROVISION	SOLDE		
			5	6			
COMPTEUR	FLUIDE	INDEX DEBUT	INDEX FIN	CONSUMATION	7		
					8	9	

MESSAGE

- 1 Détail des dépenses par nature de charges
- 2 Regroupement des dépenses par catégorie de charges. Les montants 1 et 2 ne s'additionnent pas.
- 3 Total des dépenses par nature de charges. Il peut apparaître plusieurs fois car certaines dépenses peuvent concerner le groupe d'immeubles, votre immeuble uniquement ou votre montée.
- 4 Détail de votre participation aux dépenses.
- 5 Regroupement des charges par catégorie.
- 6 Total des sommes que vous avez déjà versées, au titre des provisions mensuelles de charges, tout au long de l'année écoulée.
- 7 Différence entre votre PART RÉELLEMENT OBSERVÉE (5) et les PROVISIONS DÉJÀ VERSÉES (6). Le solde sera reporté sur le(s) prochain(s) avis d'échéance.
- 8 Chiffre relevé sur le(s) compteur(s) situé(s) dans votre logement, en fin d'année ou au moment de votre départ, si vous avez quitté le logement en cours d'année.
- 9 Différence entre INDEX FIN (8) et celui relevé lors de la précédente régularisation des charges du logement.



Posez-nous vos questions !
#OPACSAVOIEVousRépond